

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre août, les membres du Comité syndical
la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	14
Dont suppléants	2
Dont représentés	1
Votants	15
Dont pour	15
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme DUPRE Brigitte (suppléante de M. CANIZARES Yann, excusé), M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, M. LAHORE Christophe (suppléant de Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, excusée), M. LESCOLE Grégory, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme VOEGELI Noémie

Etaient excusés :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. CANIZARES Yann, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme FERRANDO Chantal, Mme LARROUDE Jacqueline, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, Mme MAILLE Julie, Mme UCHAN Samantha (pouvoir à Mme DUPLANTIE Marie-Claude)

Secrétaire de séance : Mme MAILLOT Marie-Christine

N°2021- D4 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORT

Mme la Présidente rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34 et 97,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le tableau des effectifs modifié par délibération n°2021-C6 du 21 juin 2021

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs afin de prendre en compte les modifications introduites par les délibérations n°2021-D2 et n°2021-D3 du 24 août 2021, Mme la Présidente propose à l'assemblée d'adopter les modifications suivantes du tableau des effectifs :

- la création pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 des emplois contractuels suivants :

- un poste d'adjoint technique affecté principalement à la restauration du collège de Garlin à raison de 22 heures hebdomadaires annualisées (22/35°)
- un poste d'adjoint technique polyvalent (entretien et animation) affecté principalement à l'école élémentaire de Garlin à raison de 22 heures hebdomadaires annualisées (22/35°)
- un poste d'adjoint technique polyvalent (entretien et animation) affecté principalement aux écoles de Garlin (maternelle et élémentaire) à raison de 25 heures hebdomadaires annualisées (25/35°)
- un poste d'adjoint technique polyvalent (entretien et animation) affecté principalement à l'école élémentaire de Boueilh-Boueilho-Lasque et aux activités d'accueil périscolaire à raison de 25 heures hebdomadaires annualisées (25/35°)

- Les modification du temps de travail des emplois ci-dessous, n'excédant pas 10 % du temps de travail et sans impact sur l'affiliation CNRACL :

Envoyé en préfecture le 27/08/2021

Reçu en préfecture le 27/08/2021

Affiché le

ID : 064-200064160-20210824-2021_D4-DE

Grade	Durée hebdo. moyenne	Nouvelle durée hebdo. moyenne
Adjoint technique principal de 2ème classe	19,5 heures	21 heures
Adjoint d'animation	32 heures	33 heures

- La mise à jours des informations sur les emplois permanents non pourvus

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DECIDE la modification du tableau des effectifs aux conditions ci-dessus énoncées

APPROUVE le tableau des effectifs du Syndicat à compter du 1^{er} septembre 2021 comme suit

N°	Service	Filière	Cat	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes budgétaires	Postes pourvus
1	Direction	Administrative	A	Attaché territorial	Directeur des Services	35/35	1	1
2	Administratif	Administrative	A	Attaché territorial	Responsable RH/Finances	35/35	1	1
3	Administratif	Administrative	B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Responsable RH/Finances	35/35	1	0 (depuis le 01/07/21)
4	Administratif	Administrative	C	Adjoint administratif	Gestionnaire administrative et éducation	35/35	1	1
5	Administratif	Administrative	C	Adjoint administratif	Accueil-Appui direction	25/35	1	0
6	Education et Animation	Animation	B	Animateur territorial	Coordonnateur Enfance Jeunesse	35/35	1	0
7	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Responsable Espace Jeunes	30/35	1	1
8	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Responsable service Enfance-Jeunesse	35/35	1	1
9	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Directrice ALSH	35/35	1	1
10	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Responsable service Education	35/35	1	0 (depuis le 01/08/21)
11	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Animatrice	35/35	1	1 0 (depuis le 01/04/21)
12	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Agent école maternelle	33/35	1	1

13	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Agent école maternelle			
14	Education et Animation	Médico-sociale	C	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	ATSEM	35/35	1	1 0 (à compter du 01/09/21)
15	Education et Animation	Médico-sociale	C	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	ATSEM	32/35	1	1
16	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent restauration	27.5/35	1	1
17	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent polyvalent	28.50/35	1	1
18	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent restauration	19.50/35 21/35	1	1
19	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	32/35	1	1
20	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	28/35	1	1
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC								
22	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	22/35	1	1
23	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	25/35	1	1
24	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	22/35	1	1
25	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	25/35	1	0

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Syndicat des Ecoles de la Région De Garlin
3, place de la Liberté
64330 GARLIN
05 59 04 78 64
contact@sivosgarlin.fr

Michèle PLANTE



Envoyé en préfecture le 27/08/2021

Reçu en préfecture le 27/08/2021

Affiché le



ID : 064-200064160-20210824-2021_D4-DE